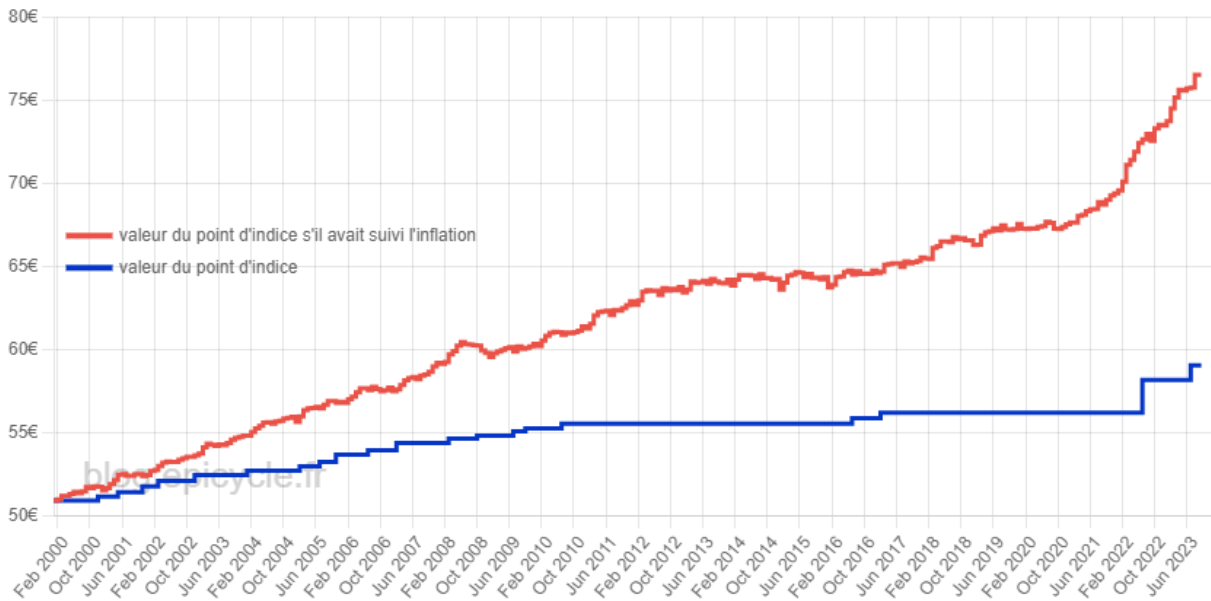


**APPAUVRISSEMENT DE MOIS EN MOIS
des professeurs, CPE, agents de Labo...**

ASSEZ !



- **AUGMENTATION IMMEDIATE DE 27.5% DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE(*) POUR RATTRAPER LE POUVOIR D'ACHAT PERDU DEPUIS 2000 !**
- **INDEXATION AUTOMATIQUE DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INFLATION POUR BLOQUER TOUTE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT ! (comme c'était le cas jusqu'en 1982)**

Etablissement :

Avec les sections syndicales SNFOLC,

Nom, Prénom	Qualité	Signature

(*) La valeur du point d'indice est ce qui permet de calculer le traitement brut de tous les fonctionnaires. Elle est aujourd'hui de 4.92 euros. Le traitement brut mensuel est ainsi calculé en multipliant la valeur du point d'indice par l'indice majoré propre à chaque agent public. Celui-ci est fixé en fonction de son échelon, son grade, son cadre d'emploi et son ancienneté (l'indice majoré apparaît en haut de la fiche de paye)

